

LE CHARDONNET

" Tout ce qui est catholique est nôtre "
Louis Veuillot

Parution le premier dimanche du mois — *N° 401* — Novembre 2024 — **2,50€**

Si quelqu'un dit que l'absolution sacramentelle du prêtre n'est pas un acte judiciaire, qu'il soit anathème.

Concile de Trente – DZ 1709

SOMMAIRE

Le mot du Curé
Par M. l'abbé Michel Frament 1

Déclaration du 21 novembre 1974
Par Monseigneur Marcel Lefebvre 2

Faute et peine
Par M. l'abbé Gabriel Billecocq 3

Un don de Dieu : le secret de la confession
Par M. l'abbé Denis Puga 4

La révolution pastorale du ministère paroissial
Par M. Vincent Ossadzow 5

Les nouvelles confessions
Par M. l'abbé François-Marie Chautard 7

Vivre à Paris comme dans un désert
Par M. l'abbé Renaud de Sainte-Marie 9

Mgr Tissier de Mallerais, fils de Marie immaculée, Reine du clergé
Par M. l'abbé Alain Lorans 10

Activités du mois de novembre 11

Vie de la paroisse en images 12

50 ans déjà !

Le 21 novembre 1974, Mgr Lefebvre faisait une déclaration officielle à la suite de la visite apostolique du Séminaire d'Écône par deux prélats. Leurs propos avaient choqué, notamment l'affirmation que la vérité n'est pas immuable ou leurs doutes sur la Résurrection du Christ. Refusant en conscience la nouvelle messe protestantisée, Mgr Lefebvre constate l'autodémolition de l'Église et la fumée de Satan entrée dans le peuple de Dieu, paroles du pape Paul VI lui-même. Successeur des Apôtres, il professe la foi de toujours et dénonce les dégâts des réformes qui « ont contribué et contribuent encore à la démolition de l'Église, à la ruine du Sacerdoce, à l'anéantissement du Sacrifice et des Sacrements, à la disparition de la vie religieuse, à un enseignement naturaliste et teilhardien dans les Universités, les Séminaires, la catéchèse, enseignement issu du libéralisme et du protestantisme condamnés maintes fois par le magistère solennel de l'Église. (…) On ne peut modifier profondément la *lex orandi* sans modifier la *lex credendi*. À messe nouvelle correspond catéchisme nouveau, sacerdoce nouveau, séminaires nouveaux, universités nouvelles, Église charismatique, pentecôtiste, toutes choses opposées à l'orthodoxie et au magistère de toujours ».



Relisons cette déclaration claire et prophétique en remerciant le Ciel pour la force de Mgr Lefebvre. Surtout, prions et sacrifions-nous pour l'Église.

Abbé Michel Frament

Déclaration du 21 novembre 1974

Monseigneur Marcel Lefebvre



Nous adhérons de tout cœur, de toute notre âme à la Rome catholique, gardienne de la foi catholique et des traditions nécessaires au maintien de cette foi, à la Rome éternelle, maîtresse de sagesse et de vérité.

Nous refusons par contre et avons toujours refusé de suivre la Rome de tendance néo-moderniste et néo-protestante qui s'est manifestée clairement dans le concile Vatican II et après le concile dans toutes les réformes qui en sont issues.

Toutes ces réformes, en effet, ont contribué et contribuent encore à la démolition de l'Église, à la ruine du Sacerdoce, à l'anéantissement du Sacrifice et des Sacrements, à la disparition de la vie religieuse, à un enseignement naturaliste et teilhardien dans les Universités, les Séminaires, la catéchèse, enseignement issu du libéralisme et du protestantisme condamnés maintes fois par le magistère solennel de l'Église.

Aucune autorité, même la plus élevée dans la hiérarchie, ne peut nous contraindre à abandonner ou à diminuer notre foi catholique clairement exprimée et professée par le magistère de l'Église depuis dix-neuf siècles.

« S'il arrivait, dit saint Paul, que NOUS-MÊME ou un Ange venu du ciel vous enseigne autre chose que ce que je vous ai enseigné, qu'il soit anathème. » (Gal. 1,8.)

N'est-ce pas ce que nous répète le Saint-Père aujourd'hui ? Et si une certaine contradiction se manifestait dans ses paroles et ses actes ainsi que dans les actes des dicastères, alors nous choisissons ce qui a toujours été enseigné et nous faisons la sourde oreille aux nouveautés destructrices de l'Église.

On ne peut modifier profondément la *lex orandi* sans modifier la *lex credendi*. À messe nouvelle correspond catéchisme nouveau, sacerdoce nouveau, séminaires nouveaux, universités nouvelles, Église charismatique, pentecôtiste, toutes choses opposées à l'orthodoxie et au magistère de toujours.

Cette Réforme étant issue du libéralisme, du modernisme, est tout entière empoisonnée ; elle sort de l'hérésie et aboutit à l'hérésie, même si tous ses actes ne sont pas formellement hérétiques. Il est donc impossible à tout catholique conscient et fidèle d'adopter cette Réforme et de s'y soumettre de quelque manière que ce soit.

La seule attitude de fidélité à l'Église et à la doctrine catholique, pour notre salut, est le refus catégorique d'acceptation de la Réforme.

C'est pourquoi sans aucune rébellion, aucune amertume, aucun ressentiment nous poursuivons notre œuvre de formation sacerdotale sous l'étoile du magistère de toujours, persuadés que nous ne pouvons rendre un service plus grand à la Sainte Église Catholique, au Souverain Pontife et aux générations futures.

C'est pourquoi nous nous en tenons fermement à tout ce qui a été cru et pratiqué dans la foi, les mœurs, le culte, l'enseignement du catéchisme, la formation du prêtre, l'institution de l'Église, par l'Église de toujours et codifié dans les livres parus avant l'influence moderniste du concile, en attendant que la vraie lumière de la Tradition dissipe les ténèbres qui obscurcissent le ciel de la Rome éternelle.

Ce faisant, avec la grâce de Dieu, le secours de la Vierge Marie, de saint Joseph, de saint Pie X, nous sommes convaincus de demeurer fidèles à l'Église Catholique et Romaine, à tous les successeurs de Pierre, et d'être les *fideles dispensatores mysteriorum Domini Nostri Jesu Christi in Spiritu Sancto*. Amen. ●

Faute et peine

Abbé Gabriel Billecocq

Les trois actes que le pénitent doit produire pour faire une bonne confession sont la contrition, l'accusation et la réparation. Ces actes concrets sont la traduction d'une distinction théologique importante : la faute et la peine.

Dès que l'on aborde le problème du mal, tout semble compliqué [1]. Le présent article se limite au mal que l'homme commet.

La faute

L'homme a une nature qu'il doit, par ses actes libres, perfectionner c'est-à-dire amener à sa fin dernière. C'est là tout le résumé de ce que l'on appelle la vie morale ou l'étude des actes de l'homme. Car agir, pour l'homme, ce n'est rien autre que faire ce qui le grandit et le perfectionne.

Mais parce qu'il a une liberté, l'homme peut décider de poser des actes qui ne sont pas ordonnés à sa perfection. Ces actes manqués sont donc déficients et parce qu'ils sont volontaires, on les appelle des fautes.

« Le mal qui consiste dans l'affaiblissement et dans l'anéantissement de la droiture de l'action en matière volontaire, a le caractère d'une faute. Car on considère comme faute tout ce qui s'écarte de la perfection que l'agent est le maître d'atteindre par sa volonté [2]. »

La faute est donc un manquement à la règle de conduite qui nous est imposée par la nature et Dieu lui-même. C'est une opposition volontaire à la loi, une déficience de la liberté qui se tourne davantage vers ce qui abaisse et corrompt que vers ce qui perfectionne. C'est cela que nous appelons le péché.



La peine

La faute est donc un désordre, une transgression, et c'est en tant que telle qu'elle mérite un châtiment. Cette punition est appelée la peine.

La peine est donc le juste châtiment qui, d'une part, rachète la mauvaise conduite en amendant la volonté et, d'autre part, répare les dommages causés par le désordre lui-même.

Le principal dommage causé par une faute est la déficience de la volonté. La peine a pour but, par la contrainte et l'amendement du fautif, de redresser cette volonté vers le bien et la perfection de l'homme.

La confession

La pénitence (ou sacrement de pénitence) signifie repentir. Cela suppose donc d'avoir conscience de ses fautes, de les regretter et de les réparer par une juste peine [3]. Ce sont précisément là les trois actes du pénitent qui permettent au confesseur de donner une absolution valide.

S'il n'y a pas de faute, il est évident qu'aucun pardon n'a à être demandé. S'il y a faute, mais qu'il n'y a pas de repentir, alors la volonté s'enferre dans le mal et ne peut non plus recevoir de pardon : l'attitude est contradictoire.

Mais s'il y a faute et repentir, sans désir de s'amender ou d'accomplir une peine, c'est la preuve que le repentir n'est pas sincère ou que la faute n'est pas perçue comme un désordre. Là encore, il est difficile de donner le pardon.

La pénitence

Il est assez désolant de constater que plusieurs âmes entrent au confessionnal en s'accusant d'abord de n'avoir pas fait leur pénitence. Qu'il y ait oubli, cela peut arriver. Mais lorsqu'une telle omission est consciente, alors non seulement il s'agit d'une nouvelle faute, mais surtout cela reflète un état d'âme inquiétant. Ne pas vouloir réparer son péché, en refuser la peine, prouve que l'on n'a pas compris en quoi consistait l'offense faite à Dieu. Difficile alors d'imaginer qu'il y ait une réelle contrition.

En revanche, nous devrions toujours être saisis de la miséricorde dont Dieu fait preuve avec nos âmes. Nos pénitences ou punitions ne sont vraiment pas grand-chose en comparaison de l'offense faite à la majesté divine. Avec donc nos pénitences, nous devrions sans cesse mêler une véritable action de grâce pour la bonté divine dont nous sommes sans cesse l'objet ! ●

1 On peut se reporter à la question 48 de la Prima Pars de la Somme théologique de saint Thomas d'Aquin.

2 Ia q.48 a.5

3 Étymologiquement, pénitence est à rapprocher de peine : se repentir, c'est avoir de la peine à propos d'un acte déficient, c'est alors accomplir la peine liée à cet acte mauvais.

Un don de Dieu : le secret de la confession

Abbé Denis Puga

Le fidèle qui se confie à un prêtre dans le sacrement de pénitence, lui révèle des éléments du plus intime de son âme, domaine qui ne concerne en soi que sa conscience et Dieu qu'il a offensé. S'il le fait, c'est parce que Notre Seigneur Jésus-Christ, le seul à avoir reçu le pouvoir de remettre les péchés, a exigé cet aveu auprès de ses prêtres en instituant le ministère de la confession. De la nature même de ce qui doit y être avoué par le pénitent pour espérer en obtenir le pardon, découle l'obligation stricte et absolue pour le prêtre, qui entend l'accusation du fidèle de garder totalement secret ce qui lui a été révélé. Le confesseur est lié par ce qu'on appelle le « secret ou sceau de la confession ».

Un don de la miséricorde divine

C'est pour le soulagement de ses fidèles que Dieu a établi cette loi du secret. Accédant avec une telle garantie au tribunal où il doit avouer même ses pires turpitudes pour en être absous, le pénitent n'a aucune crainte de tout dire à un homme comme lui, mais un homme ministre de Dieu et qui aura un compte rigoureux à rendre du silence qu'il doit garder.

Une loi sans dispense

Aucune autorité humaine n'a le droit d'exiger du prêtre de rompre ce silence. Il en est de même aussi pour l'autorité ecclésiastique ; même le Souverain Pontife ne possède pas cette prérogative. La « loi du silence » concerne non seulement le bien du fidèle en particulier mais avant tout le bien de toute l'Église. Qui, en effet, aurait suffisamment de vertu pour tout dire des secrets même les plus noirs de son âme à un homme qu'il saurait être libre de tout révéler de ce qui ne regarde en fin de compte que Dieu ?



Saint Jean Bosco confessant des enfants vers 1855, photo originale

Peines terribles

En révélant ne serait-ce qu'un péché véniel entendu dans la confession d'un enfant, le confesseur assurément mériterait la « géhenne de feu », le feu éternel de l'enfer. L'Église de tout temps a statué des peines terribles pour le prêtre bavard. Le IVe concile de Latran en 1215 condamnait ainsi le coupable : « Pour celui qui ose révéler le péché qui lui a été découvert au tribunal de la pénitence, nous décidons que non seulement il sera déposé de la charge sacerdotale mais encore envoyé dans un monastère rigoureux pour y faire perpétuelle pénitence ».

La justice de l'Église aujourd'hui punit le prêtre dès l'instant même où il serait tombé dans cette faute gravissime à la peine d'excommunication ; il ne peut en conséquence ni célébrer les sacrements, ni les recevoir. Et s'il s'en repentait, seul le pape pourrait l'absoudre de cette faute, en lui imposant une très grave pénitence en proportion du scandale ainsi commis.

Saint Augustin

Le Saint Siège l'a rappelé maintes fois : « Le prêtre prend connaissance des péchés non pas en tant qu'homme mais à la place de Dieu au point qu'il ignore simplement ce qui lui a été dit en confession, parce qu'il ne l'a pas écouté en tant qu'homme mais précisément au nom de Dieu. Le confesseur pourrait même jurer sans aucun préjudice pour sa conscience, ne pas savoir ce qu'il sait seulement en tant que ministre de Dieu ».

Saint Augustin disait à ce propos : « Ce que je sais par la confession, je le sais moins que ce que je n'ai jamais su. »

Des prêtres martyrs

L'Église a placé sur les autels des prêtres martyrisés en raison du refus de briser ce sceau de la confession. C'est le cas, par exemple, du Père Matthieu Correa, fusillé le 6 février 1927 au Mexique durant la guerre des Cristeros. Il avait obstinément refusé, malgré la menace explicite de mort, de révéler à l'autorité militaire ce qu'il avait appris en recevant la dernière confession de prisonniers rebelles catholiques, condamnés à mort. Le Père Matthieu Correa a été canonisé par l'Église à la fin du XXe siècle. ●

La révolution pastorale du ministère paroissial, 1945-1968 (1/9)

Vincent Ossadzow

Le second concile du Vatican est souvent qualifié de « 1789 dans l'Église ». La comparaison ne manque pas de pertinence, mais une différence profonde sépare cependant Vatican II de la Révolution française. En 1791-1793, c'est le mouvement révolutionnaire qui imposa à l'Église la Constitution civile du clergé, puis la déchristianisation de la société avec les abdications de sacerdoce et les mariages de prêtres. En 1962-1965, c'est l'Église elle-même qui s'est réformée de manière révolutionnaire, sans que cette rupture lui soit imposée de l'extérieur. Dans cette révolution, le changement de conception du ministère paroissial des prêtres se révèle l'un des plus manifestes, mais reste néanmoins assez méconnu.

Le sacerdoce tridentin, centré sur les sacrements et l'Eucharistie

Anticipant le concile de Trente, le théologien Josse Clichtove est l'un des premiers à présenter, en 1519, le prêtre comme l'homme de l'Eucharistie salvifique dans le *De vita et moribus sacerdotum*. Il expose que le prêtre est un homme séparé, dédié à l'Eucharistie mais également pasteur et enseignant : telle est la nouvelle approche qui sera formellement définie par le concile tridentin dans sa XXIII[e] session, puis ultérieurement développée par Pierre de Bérulle et l'École française de spiritualité. L'œuvre de Clichtove est révélatrice du désir de perfection de l'Église à la veille de la Réforme catholique, et prend également place dans le débat humaniste du XVI[e] siècle. Jusqu'alors, le prêtre se définit par le service des sacrements, principalement l'Eucharistie et la confession, et la transmission des bases du catéchisme dans le commentaire du *Credo*, du *Pater* et des commandements de Dieu. L'apport de Josse Clichtove est de centrer la fonction du prêtre sur la piété eucharistique, qui devient l'axe de la vie sacerdotale [1]. Dans la dualité qui, jusque-là, faisait du prêtre à la fois l'homme des sacrements et de la prédication, Clichtove oriente résolument vers le premier pôle. Si, pour Érasme, le prêtre-pasteur doit être avec son peuple, il en fait un être séparé par son activité liturgique. Face aux définitions pastorales données par Luther, le concile de Trente tranche du côté de Clichtove en centrant le sacerdoce sur les sacrements en général et l'Eucharistie en particulier, même si le rôle du pasteur-enseignant n'est pas oublié. Le prêtre est un médiateur, consacré aux ministères de l'Eucharistie et de la confession, et dont la perfection doit tendre à une identification au Christ, victime sacrificielle et intercesseur pour ses fidèles.



Josse Clichtove

Restaurer la paroisse vivante, par le ministère du prêtre, est l'une des idées forces d'Adrien Bourdoise à Saint-Nicolas du Chardonnet au début du XVII[e] siècle, où il voit la clé de la réforme pastorale par celle du sacerdoce, dans la lignée du concile de Trente [2]. Cellule vivante de l'Église, la paroisse est une Église en miniature, d'où l'intérêt majeur d'en former saintement les pasteurs. Un de ses biographes nous laisse ce témoignage attribué au fondateur de la communauté de Saint-Nicolas :

> La paroisse est la matrice de la religion, le berceau des chrétiens. C'est là où ils ont été sanctifiés et fortifiés dans la foi par le sacrement de confirmation ; c'est là où ils sont nourris du pain des anges dans la très sainte Eucharistie. C'est là où la société et l'assemblée des fidèles fait, par ses prières, ses vœux et le sacrifice adorable de nos autels, une sainte violence au ciel pour désarmer sa colère, obtenir ses faveurs et nous remplir de ses bénédictions. C'est là qu'ils sont instruits, de leurs devoirs, qu'ils apprennent le chemin du ciel. C'est là que, participants à la même table, ils deviennent un même pain et un même corps comme dit saint Paul, qu'ils sont animés d'un même esprit et n'ont qu'une même foi, un même baptême, un même Père, un même Seigneur, et un même pasteur… [3]

Affirmée par le concile de Trente et développée par l'École française de

1 Nicole Lemaitre, « Le prêtre mis à part ou le triomphe d'une idéologie sacerdotale au XVI[e] siècle », *Revue d'histoire de l'Église de France*, n° 215, 1999.

2 *Cf. Le Chardonnet,* n° 375 et 376, mars et avril 2022.

3 Courtin, La vie du vénérable serviteur de Dieu, messire Adrien Bourdoise.

spiritualité, cette conception du sacerdoce centré sur l'Eucharistie caractérise l'Église catholique jusqu'à Vatican II, où le balancier sacrements-prédication penchera alors vers l'autre pôle. De même le prêtre, mis à part et centré sur la piété eucharistique, devient incompris par les philosophes du XVIIIe siècle, où tout homme non engagé dans la société est considéré comme inutile.

Un nouveau courant pastoral en 1945

Autant le renouveau de l'Église lors la première moitié du XXe siècle est spirituel, visant l'union à Dieu par la sainteté (cf. les œuvres de dom Chautard, dom Marmion, sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus et du père de Foucauld), autant celui de l'après-guerre s'avère pastoral, s'adressant à l'homme et à ses activités temporelles. Cette mutation du ministère ecclésiastique augure la crise que l'Église traverse par la suite, qu'on ne peut comprendre sans aborder les questions de fond qui sont débattues dès les années 1940.

Un renouveau pastoral apparaît dans l'Église de France lors de la Seconde Guerre mondiale, fruit d'une double action. D'une part, le livre-choc des abbés Godin et Daniel, *La France, pays de mission ?* paru sous l'Occupation (5 éditions en 3 ans), alarme sur la déchristianisation d'une partie du pays, frappant particulièrement les masses ouvrières des grandes agglomérations issues de l'exode rural, mais aussi certains espaces ruraux excentrés. C'est à sa lecture que le cardinal Suhard crée la Mission de Paris, destinée à l'évangélisation des milieux populaires de la banlieue parisienne. D'autre part, une nouvelle approche de la pastorale paroissiale émerge, par un clergé jeune, issu de



Adrien Bourdoise

l'Action catholique et ayant souvent connu l'expérience de la Résistance ou de la captivité en Allemagne, qui l'amène à côtoyer de près la masse des non croyants et des communistes.

En 1945, 5000 prêtres, séminaristes et religieux français rentrent d'Allemagne, où ils ont connu camps de prisonniers, Service du travail obligatoire ou camps de concentration. Pour beaucoup, ils ont vécu pendant 5 ans sans soutane, sans ministère religieux régulier, et surtout sans hiérarchie ecclésiastique. À la différence de leurs anciens de la Première Guerre mondiale, où très peu de clercs avaient connu la captivité, ce séjour les a profondément marqués, à tel point qu'ils éprouvent de réelles difficultés à reprendre leur service dans le clergé. C'est la première fois, dans l'histoire de l'Église, qu'une quantité importante de clercs (notamment 3200 séminaristes) fait l'expérience pendant plusieurs années de la non-séparation avec le peuple, remettant en cause, par la force des choses, la figure séparée du prêtre. On avance, en hypothèse d'explication, que cette rupture est essentiellement due à une perte de spiritualité et de prière intérieure [4]. Il est vrai qu'une majorité de ces hommes, astreints au travail jusqu'à 11 heures par jour en captivité, n'ont plus la messe que le dimanche [5]. Une autre interprétation est également proposée : ces membres les plus jeunes et les plus actifs du clergé constatent, avec étonnement, que la vitalité apostolique des mouvements d'Action catholique n'a eu que peu d'effet sur la masse indifférente et démoralisée des Français, éloignée des églises [6]. ●

4 Paul Vigneron, Histoire des crises du clergé français contemporain, Téqui, 1976.
5 Émile Poulat, *Les prêtres-ouvriers. Naissance et fin*, Les Éditions du Cerf, 1999
6 Étienne Fouilloux, Les chrétiens français entre crise et libération, Éditions du Seuil, 1997.



Les nouvelles confessions

Abbé François-Marie Chautard

Lorsque Jean XXIII a ouvert la boîte de Pandore de l'*Aggiornamento*, il ne se doutait pas que cette mise au goût du jour ne laisserait rien d'indemne dans l'Église. Après Vatican II, on changerait la doctrine, la messe et tous les livres liturgiques, les constitutions religieuses, le Pater, le catéchisme, la façon de former les prêtres et les religieux, l'habit religieux, le mobilier liturgique. Rien ne serait épargné. Y compris la confession. Elle aussi subirait moult changements dont le premier n'est autre que son nom.



Le nom

Dans les bons vieux missels d'autrefois, on parlait de « sacrement de pénitence » ou de « confession ». Depuis le Concile de l'âge adulte du monde contemporain, on parle plus volontiers de « sacrement de la réconciliation ». Les noms de confession et de pénitence faisaient référence à la faute du… pénitent qu'il accuserait, et à la vertu de pénitence qu'il devait exercer pour obtenir le pardon de Dieu qu'il avait offensé.

Avec le nom de réconciliation, on a presque le sentiment d'une attitude réciproque, à la manière dont deux personnes qui se sont disputées renouent et oublient les torts partagés. Tel est en effet le premier sens du dictionnaire : « Action de réconcilier des adversaires, des gens fâchés entre eux » [1]. L'expression « Sacrement de Réconciliation » ne nie certes pas le tort du pécheur mais atténue son caractère unilatéral [2].

Le confessionnal

On retrouve cela dans le meuble même du sacrement. Jadis, on s'agenouillait devant un crucifix et on avouait ses péchés à un prêtre qui les écoutait assis. Car le pénitent est à genoux pour demander le pardon de Dieu, l'implorer. Il est en position de suppliant. Tandis que le prêtre est assis comme un juge… de miséricorde.

Désormais, outre le fait que les confessionnaux servent le plus souvent de rangement à balais et qu'ils ont été remplacés par un espace d'accueil, il est rarement question de se mettre à genoux, non seulement parce que la population conciliaire est relativement âgée, mais aussi parce que cela est contraire à la dignité humaine. On ne s'agenouille plus guère dans l'Église de Vatican II, sauf devant les migrants. On préfère s'asseoir. On dialogue. C'est plus convivial. Le problème est qu'on oublie que le pénitent et Dieu, représenté par le prêtre, ne sont pas à rang égal, et que tant que le pénitent en état de péché mortel n'a pas reçu l'absolution, il est en apesanteur au-dessus de l'enfer. De là à s'assoir tranquillement comme si de rien n'était…

La notion de péché véniel et péché mortel

Comme le disait le Concile de Trente, il faut confesser au moins tous ses péchés mortels en nombre et en espèce, si toutefois on en a sur la conscience.

Le problème est qu'aujourd'hui, cette notion est devenue très floue pour ne pas dire obsolète. Tout le monde connaît la réponse de François au sujet de l'homosexualité : « Qui suis-je pour juger ? » Et beaucoup de prêtres traditionnels savent combien des fidèles sont désorientés après une confession conciliaire où le confesseur leur a dit que leur péché n'était pas grave puisqu'il était accompli par amour… D'ailleurs, alors que le site officiel des diocèses

1 Dictionnaire Larousse

2 En 1966, le cardinal Ottaviani avait attiré l'attention des évêques sur l'erreur suivante : « Certains aiment expliquer le sacrement de pénitence comme moyen de réconciliation avec l'Église et ne soulignent pas assez la réconciliation avec Dieu offensé. Ils prétendent aussi que, pour la célébration de ce sacrement, n'est pas nécessaire la confession personnelle des péchés, tandis qu'ils s'appliquent à exprimer uniquement la fonction sociale de réconciliation avec l'Église. » La Documentation catholique, n° 1481, 6 novembre 1966

de France consacre huit courts articles au sacrement de la réconciliation, l'expression (et l'idée) de péché mortel n'apparaissent nullement [3].

La pénitence

Lorsqu'on demande pardon à quelqu'un qu'on a offensé, surtout gravement, on trouve normal de réparer le mal accompli. Si l'on a calomnié quelqu'un, on se doit de restaurer la réputation abîmée. *A fortiori* est-il requis d'accomplir une pénitence (prière, sacrifice, aumône) lorsqu'on se confesse. Cette expiation volontaire fait si bien partie de la contrition nécessaire au sacrement de pénitence qu'un pénitent qui accuserait ses péchés en confession sans avoir l'intention d'accomplir une pénitence ne recevrait pas l'absolution de manière valide.

Ce point ne semble malheureusement plus acquis pour nombre de confesseurs. Nombre d'entre eux donnent l'absolution mais ne donnent plus de pénitence [4]. Le site officiel de l'Église catholique de France en suggère même l'idée : « [Le prêtre] peut (sic) proposer une pénitence, qui sera le plus souvent une prière ou une méditation d'un passage de l'Évangile ou un signe concret de conversion. [5] »

Pensant sans doute faire œuvre de miséricorde, ces confesseurs pèchent contre la justice. Celle de Dieu, premièrement, mais aussi celle du prochain. Car la pénitence – souvent très facile – lui permet de diminuer sa peine due au péché : est-ce bien de l'en priver ?

D'autant plus que si le pénitent prend l'habitude de se confesser sans avoir l'intention de réparer, il risque de manquer d'une disposition nécessaire à la validité de sa confession.

La fréquence

Après tout cela, on ne s'étonnera pas que les horaires de confession soient assez rares. Il y a, Dieu merci, de nombreuses exceptions. Mais la ligne générale est là : le prêtre est peu présent au confessionnal.

Là encore, il y a un phénomène significatif. Les réunions se multiplient, les œuvres apostoliques peuvent être variées, mais l'apostolat de la confession, pourtant si essentiel au ministère sacerdotal, est le parent pauvre. Le drame est qu'un cercle vicieux s'installe : moins le prêtre est disponible pour confesser, moins les fidèles se confessent, et moins ces derniers demandent à se confesser, moins le prêtre y consacre de temps…

De toute façon, après avoir tant insisté sur l'amour inconditionnel de Dieu, après avoir relativisé le péché, après avoir émis des doutes sur l'existence de l'enfer ou du moins sur la présence d'âmes humaines en lui, après avoir tant exalté la dignité inconditionnelle de l'homme, après avoir proclamé qu'on pouvait se sauver dans d'autres religions, donc sans confession, moins de catholiques se sont décidés à venir se confesser [6].

Espérons qu'un jour non lointain, Rome ait le ferme propos de redonner pleinement aux fidèles catholiques ce sacrement de pénitence et nulle âme droite n'aura à cœur de le regretter… ●

3 https://eglise.catholique.fr/approfondir-sa-foi/la-celebration-de-la-foi/les-sacrements/la-penitence-et-la-reconciliation/ consulté le 13 octobre 2024. En revanche, sur le site du diocèse de Paris, l'expression est conservée : https://diocese-paris.fr/-la-confession-le-sacrement-de-.html (consulté le 13/10/2024)

4 Ce qui est un péché mortel pour le confesseur si l'accusation du pénitent comporte des péchés graves.

5 https://eglise.catholique.fr/approfondir-sa-foi/la-celebration-de-la-foi/les-sacrements/la-penitence-et-la-reconciliation/415959-comment-se-confesser/ consulté le 13/10/2024.

6 « Les changements survenus dans la conception du salut… ont joué ici aussi un rôle important. La peur de l'enfer, … a été, pendant longtemps, un des principaux moteurs de la confession. (…) Or le clergé a cessé assez brutalement de parler de tous ces sujets délicats, comme s'il avait arrêté d'y croire lui-même, en même temps que triomphait dans le discours une nouvelle vision de Dieu, de type plus ou moins rousseauiste : le « Dieu Amour », Guillaume Cuchet, *Comment notre monde a cessé d'être chrétien*

Soyez apôtres ! Abonnez vos amis !

BULLETIN D'ABONNEMENT
❒ Simple : 25 euros ❒ De soutien : 35 euros

M., Mme, Mlle. . . . . Adresse. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
Code postal . . . . . .Ville. . . . . .

Chèque à l'ordre : LE CHARDONNET
À expédier à LE CHARDONNET, 23 rue des Bernardins, 75005 Paris

Veuillez préciser, en retournant votre bulletin, s'il s'agit d'un nouvel abonnement ou d'un renouvellement. Dans ce dernier cas, indiquez votre numéro d'abonné. (Ne nous tenez pas rigueur si vous recevez éventuellement une relance superflue...).

Vivre à Paris comme dans un désert

Abbé Renaud de Sainte-Marie



Le séminaire de Saint-Sulpice à la fin XVII[e] siècle passait à raison pour être une excellente maison de formation cléricale et attirait dans ses murs des séminaristes venus de la France entière. En 1692, un jeune breton postulant au sacerdoce se présente dans une des petites écoles du séminaire. Il fait peine à voir tant il paraît pauvre et maigre car il est venu à pied depuis chez lui. C'est un ancien élève des Jésuites de Rennes (où il avait fait la connaissance de Claude Poullart des Places).

Il faut savoir que le Séminaire de Saint-Sulpice était divisé en trois types de pensions. Le grand séminaire qui recevait les séminaristes les plus aisés, le petit séminaire qui recevait des candidats plus modestes et enfin les petites maisons où des prêtres généreux recevaient les candidats décidemment trop pauvres. Et c'est dans l'une d'entre elles que le jeune Louis-Marie Grignion de la Bacheleraie est reçu. Mais ce jeune homme est tellement pauvre qu'il ne peut même pas payer la maigre pension. Il dépend au début de l'aide d'une bienfaitrice qui bientôt cesse ses aumônes. Alors le prêtre responsable de la pension lui indique le moyen de gagner de quoi vivre. Trois fois par semaine, il veille les morts contre une petite rétribution. Il en tirera de salutaires leçons sur la vanité des beautés du monde qui s'évanouissent si vite.

Le jeune clerc ne se ménage pas. Pauvre, il trouve encore le moyen de donner aux pauvres de Paris le prix des aumônes qu'on lui fait. À force de privations et d'efforts, la santé du jeune homme s'amenuise et il finit par tomber gravement malade. Il part au grand hôpital parisien, l'Hôtel-Dieu, à côté de Notre-Dame. Contre toute espérance, il guérit.

Les prêtres de la Compagnie de Saint-Sulpice veulent garder ce candidat si atypique. Ils lui trouvent les ressources nécessaires pour entrer au petit séminaire. En 1695, il est donc admis dans les murs de l'institution mais il ne peut aller en Sorbonne car il n'a pas l'argent nécessaire pour passer les grades universitaires. Qu'à cela ne tienne, le jeune lévite vivra au milieu de Paris comme dans un désert. Ne sortant de sa chambre que quand c'est nécessaire, pour les études ou les récréations. Dévot de la Vierge Marie depuis son enfance, il va chaque samedi avec certains de ses condisciples honorer la Vierge à la cathédrale. Devant sa statue il prononce un vœu privé de chasteté qui devance son engagement du sous-diaconat. Après 7 années à Paris, il est ordonné le 5 juin 1700. Il prépare pendant une semaine sa première messe, qu'il célébrera pieusement à l'autel de la Vierge dans l'église Saint-Sulpice.

Après trois années de ministère à Nantes et à Poitiers au service des plus démunis, il rentre à Paris pour servir à l'aumônerie du grand Hôpital-Général (aujourd'hui la Pitié-Salpêtrière). Ce lieu avait été créé une cinquantaine d'années auparavant pour enfermer tous les vagabonds de la ville. Il comptera jusqu'à 1 % de la population de Paris. Le père de Montfort va s'y employer auprès des pauvres. Son zèle et sa charité vont le rendre très apprécié des pensionnaires mais beaucoup moins des aumôniers en titre qui le chasseront comme un malpropre. Il vivra quelques semaines près du noviciat des Jésuites dans le quartier de Saint-Sulpice, ce qui lui permettra de commencer son *Amour de la Sagesse éternelle*. À la fin de l'année il quittera Paris. Il n'y repassera très succinctement qu'en 1713 en essayant de recruter des missionnaires au Séminaire du Saint-Esprit, rue des Postes (future rue Lhomond). ●

Mgr Tissier de Mallerais, fils de Marie immaculée, Reine du clergé

Abbé Alain Lorans



Mgr Bernard Tissier de Mallerais a rendu son âme à Dieu, dans la 49e année de son sacerdoce et la 36e de son épiscopat. Le 28 février 2017, à l'occasion des 40 ans de la restitution de Saint-Nicolas du Chardonnet à la messe traditionnelle, il avait confié combien il était redevable à Notre-Dame, honorée dans cette église sous le titre de Reine du clergé.

En 1966, alors qu'il était étudiant en biologie, il se posait la question de la vocation. Il s'en ouvrit à son père qui lui demanda d'aller voir Mgr Lefebvre. Ce qu'il fit l'année suivante chez les Pères du Saint-Esprit de la rue Lhomond, dont Monseigneur était le Supérieur général. Le 13 octobre 1969, il se rendait à Fribourg, en Suisse, rejoignant les 8 autres premiers séminaristes. Le 29 juin 1975, il était ordonné prêtre à Écône où le séminaire avait été installé quatre ans plus tôt. Le 30 juin 1988, il y était sacré évêque auxiliaire de la Fraternité Saint-Pie X.

Avant d'entrer au séminaire, il avait confié sa vocation à Notre Dame. Logeant chez ses parents qui habitaient au carrefour de l'Odéon, il suivait ses cours de biologie quai Saint-Bernard, tous les jours il passait près de la rue des Bernardins. En 1967, il entra dans Saint-Nicolas et pria à la chapelle de la Vierge. Là, il reçut la confirmation de sa vocation.

Prions pour le repos de son âme Marie immaculée, Reine du clergé, elle qui fut l'étoile de son sacerdoce et de son épiscopat. ●

ACTIVITÉS DU MOIS DE NOVEMBRE 2024

TOUS LES MARDIS
À **19 h 15** cours de doctrine approfondie sauf le 5 novembre

TOUS LES SAMEDIS
à **11 h 00** catéchisme pour enfants sauf le 2 novembre

TOUS LES JEUDIS
à **19 h 30** cours de catéchisme pour adultes

TOUS LES SAMEDIS
à **11 h 00** cours de catéchisme pour adultes

TOUS LES SOIRS
office du rosaire à **17 h 45**

MERCREDI 6
18 h 30 messe chantée des étudiants

SAMEDI 9
messe chantée de la Dédicace du Latran

LUNDI 11
18 h 30 messe de Requiem avec absoute pour les défunts de la patrie

MARDI 12
19 h 30 réunion de la Conférence Saint-Vincent de Paul

MERCREDI 13
18 h 30 messe chantée des étudiants

VENDREDI 15
18 h 00 consultations juridiques gratuites

SAMEDI 16 ET DIMANCHE 17
marché de Noël de l'école Saint Louis

LUNDI 18
À l'issue de la messe de **18 h 30** réunion du Tiers-Ordre de la FSSPX
19 h 30 Conférence à l'Institut Saint-Pie X par M. l'abbé F. Knittel : « *Saint Thomas lumière pour la bioéthique* »

MERCREDI 20
18 h 30 messe chantée des étudiants

SAMEDI 23 ET DIMANCHE 24
Marché de Noël de la Conférence Saint-Vincent de Paul

DIMANCHE 24
messe de **10 h 30** avec trompes de chasse

LUNDI 25
pas de garde le matin
18 h 30 messe chantée de sainte Catherine d'Alexandrie
19 h 30 Conférence à l'Institut Saint-Pie X par A. de Lacoste: « *La Hongrie de Viktor Orban ou la démocratie illibérale* »

MERCREDI 27
18 h 30 messe chantée des étudiants

SAMEDI 30
17 h 45 1res vêpres du 1er dimanche de l'Avent
18 h 30 messe chantée de saint André

DIMANCHE 1ER
1er dimanche de l'Avent
prédication et quête à toutes les messes pour l'Institut

HORAIRE DES MESSES

Dimanche
08 h 00 : Messe lue
09 h 00 : Messe chantée grégorienne
10 h 30 : Grand-messe paroissiale
12 h 15 : Messe lue avec orgue
16 h 30 : Chapelet
17 h 00 : Vêpres et Salut du Très Saint Sacrement
18 h 30 : Messe lue avec orgue

En semaine
Messe basse à *7 h 45, 12 h 15 et 18 h 30*
La messe de *18 h 30* est chantée aux fêtes de 1re et 2e classe.

CARNET PAROISSIAL

Ont été régénérés de l'eau du baptême

Charles CHAPELLE	*21 septembre*
Rose LIMACHER	*21 septembre*
Victoire et Galdric RODRIGUEZ	*21 septembre*
Ana GUTIERREZ	*28 septembre*
Philomène VERBEKE	*28 septembre*

Ont été honorés de la sépulture ecclésiastique

Philomène LE GUELLEC, *1 mois* †	*21 septembre*
Claude GROUT de BEAUFORT, *68 ans* †	*2 octobre*
Hélène LECERF, *93 ans* †	*11 octobre*
Toussaint d'ORSANNE, *89 ans* †	*21 octobre*

Vie de la paroisse en images









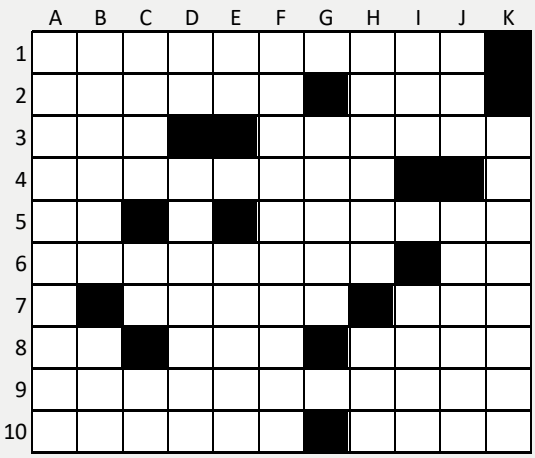




1 - *Repas de la chorale.* **2,5** - *Service pour Mgr Tissier de Mallerais.* **3,4,6** - *Kermesse paroissiale*

LE CHARDONNET
Journal de l'église
Saint-Nicolas du Chardonnet
23 rue des Bernardins - 75005 Paris
Téléphone : 01 44 27 07 90
Courriel : stnicolasduchardon@free.fr
www.saintnicolasduchardonnet.org
Directeur de la publication :
Abbé Michel Frament
Imprimerie
Corlet Imprimeur S.A. - ZI,
rue Maximilien Vox
14110 Condé-sur-Noireau
ISSN 2256-8492 - CPPAP
N 0326 G 87731
Tirage : 1300 exemplaires
PEFC/10-31-1510

MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT

1. Dernier mot du « Minuit, Chrétien » - 2. Lire lettre par lettre - Convers – 3. Oncle d'Amérique - Ses eaux ont reflété le désastre de Pompée à Pharsale – 4. Elles se bousculent dans un puits – 5. Do - L'urée dans le sang – 6. Monnaie romaine - Comme oïl au Nord – 7. On doit y assister tous les dimanches – En cherchant un mot - 8. Deux romain - Trois cardinaux - Souillé en désordre - 9. Amassé - 10. Il fait vivre – Quand le Sauveur arrive.

VERTICALEMENT

A. À Pâques, le 1 horizontal l'est au troisième jour - B. Âge de la lune dans le calendrier grégorien - Anagramme du Christ - C. A la pression sur le zinc – Une belle Citroën – En plein repas - D. Article à Séville - Après IN, indique un texte intégral - E. Pronom - Au pluriel, c'est l'œuvre de Montaigne – F. C'est saint Jean-Baptiste - G. Encerclé en désordre - H. Successeur d'Élie - Chef-lieu : Bourg-en-Bresse – I. Béarnaise inversée – Essore sans fin - J. S'amuse au subjonctif - Chantée comme une tyrolienne - K. L'un des 4 grands prophètes.

SOLUTIONS N° 400

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	C	O	R	N	E	I	L	L	E	■
2	H	R	■	E	T	■	I	E	N	A
3	A	L	E	S	E	R	E	N	T	■
4	L	E	■	T	R	E	N	T	E	■
5	C	A	P	O	N	E	■	I	R	E
6	E	N	T	R	E	■	E	C	R	U
7	D	S	T	■	L	■	M	U	E	S
8	O	■	■	E	■	P	A	L	M	■
9	I	■	R	E	P	E	T	E	E	S
10	N	E	S	T	O	R	I	E	N	S
11	E	X	T	R	E	M	I	S	T	E